

Déménagement et inspection (point 4.4)

- Nettoyage des lieux, incluant relent d'odeur de cigarette ou autre ((par infraction) point 4.4B) ----- 80 \$ de base + frais inhérents encourus
- Départ sans inspection (point 4.4.E) ----- 100 \$

Politique de paiement (point 5)

- Un paiement non honoré (point 5.1) ----- 35 \$ frais administratif de + frais inhérents encourus

Responsabilité, remplacement et oubli des clés (point 6.7)

- Remplacement de clef ----- 15 \$
- Déverrouillage de la porte sur les heures de bureau (réf. point 2 règlement immeuble) ----- 80 \$
- Déverrouillage de la porte en dehors des heures de bureau ----- 230 \$
- Bris à une serrure et/ou à une porte ----- 80 \$ de base + frais inhérents encourus

Décoration du logement ou de la chambre (point 6.9)

- Remise en état des lieux (travaux, peinture, réparation, nettoyage, etc.) ----- 80 \$ de base + frais inhérents encourus

Tabac, vapotage et cannabis (point 6.11)

- Par infraction ----- 200 \$
- Remise en état des lieux (travaux, peinture, réparation, nettoyage, etc.) ----- 80 \$ + frais inhérents encourus

Stationnement (point 6.20)

- Attribution d'une case de stationnement ----- 25 \$ par mois
- Stationnement dans un endroit non autorisé (par Infraction) ----- 50 \$ + frais inhérents encourus (ex: remorquage sans préavis)
- Ne pas déplacer son véhicule lorsque demandé par la Cité ((ex: lors du déneigement) par infraction) ----- 50 \$ + frais inhérents encourus (ex: remorquage sans préavis)
- Procédure de remorquage (par infraction) ----- 80 \$ + frais inhérents encourus

Autres frais

- Frais de relocalisation (changement de chambre sur motif sérieux seulement) (à la discrétion du locateur) ----- 150 \$
- Remise en état des lieux (travaux, peinture, réparation, nettoyage, etc.) ----- 80 \$ + frais inhérents encourus

* La charte des frais ainsi que le montant des frais sont sujets à changement sans préavis

* Les sections indiquées font référence aux points du règlement de l'immeuble de la Cité étudiante Desjardins

* Les éléments de la charte des frais n'ont pas pour effet d'invalider les sanctions, les droits et recours légaux du propriétaire